



REGLEMENT DU GRAND PRIX D'ECRITURE D'ENCRE ET DE GARD

Article 1 –Présentation

Le Département du Gard organise un concours d'écriture intitulé "*Grand Prix d'Encre et de Gard*" dans l'objectif de promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire autour d'une thématique précisée dans l'article 3 – contraintes d'écriture. Il s'agit avec cette action de porter une attention aux pratiques amateurs des gardois et gardoises plus particulièrement aux talents d'écriture et de valoriser le Département.

Ce concours d'écriture comprend trois catégories :

- *Première catégorie* : 10* à 13* ans
- *Deuxième catégorie* : 14* à 17* ans
- *Troisième catégorie* : 18* ans et plus

*L'âge pris en compte est celui révolu à la date de clôture du concours soit le 05 avril 2020

Article 2 –Conditions de participation

La participation est gratuite.

Ce concours d'écriture est ouvert aux personnes résidant dans le Gard ou scolarisées dans un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur gardois.

Un seul texte par candidat est permis. **Le candidat garantit qu'il/elle en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public.**

Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué ultérieurement même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

Les membres de la famille du jury ne sont pas admis à concourir.

Article 3 –Contraintes d'écriture et de mise en page à respecter

Pour préserver l'anonymat, le texte ne devra comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur.

Contraintes d'écriture : le texte doit

-être une fiction (**hors poésie, théâtre, BD**) sous forme de narration

* de 4 à 10 pages pour la catégorie 1

* de 6 à 20 pages pour la catégorie 2

* de 12 à 35 pages pour la catégorie 3

-être individuel

-être un inédit

- être écrit en français
- avoir un titre

L'action doit se dérouler dans le département du Gard et/ou avoir un lien très fort avec le département du Gard, sur la thématique de "*l'égalité femme-homme*" dans toutes ses acceptions (sociale, culturelle, physique, géographique....)

Mise en page à respecter :

Le texte dactylographié doit se présenter sous la forme d'un document pdf, de format A4 (21 cm X 29,7 cm), saisi en caractère Times New Roman, police 12.

Les pages doivent être numérotées.

Article 4 –Candidature et autorisation(s) à concourir

La candidature doit comporter :

- un formulaire d'inscription mentionnant
 - le rappel du titre du texte
 - les nom et prénom, la date de naissance, l'adresse postale, le numéro de téléphone du candidat et, si possible, une adresse e-mail.
- l'attestation dans laquelle le/la candidat :
 - confirme avoir pris connaissance du règlement de concours,
 - reconnaît être l'auteur du texte
 - autorise le Département du Gard à lire et publier le texte sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écriture
- et, en plus, pour les candidats mineurs : l'autorisation parentale, datée et signée autorisant :
 - le candidat mineur à participer au concours d'écriture
 - le Département du Gard à lire et publier le texte sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours

Article 5 –Modalités de réception des textes

Le candidat pourra transmettre les textes jusqu'au 05 avril 2020 soit par voie électronique (envoi horodaté) soit par voie postale (cachet de la poste faisant foi). En fonction du choix de remise des textes il/elle devra respecter la procédure suivante :

5-1 : remise par voie électronique

L'inscription se fait en ligne sur le site www.gard.fr

Le candidat complète le formulaire et transmet son texte en pièce jointe ainsi que, pour les candidats mineurs, l'autorisation parentale.

5-2 : remise par voie postale

Le candidat devra inclure dans une enveloppe affranchie au bon tarif de format A4 avec mention "Confidentiel - Ne pas ouvrir" sur laquelle figure l'adresse d'envoi : Grand Prix d'Encre et de Gard – Direction du Livre et de la Lecture – 3 Rue Guillemette – 30044 Nîmes Cedex 9

*le formulaire d'inscription (formulaire accessible sur le site du Département du Gard)

*l'autorisation parentale pour les candidats mineurs (formulaire accessible sur le site du Département du Gard)

*le texte

Quel que soit le mode de réception, le texte sera anonymisé à l'arrivée de la candidature.

Article 6 – Conditions de non retenue des candidatures

La candidature et le texte non transmis à l'une des adresses indiquées à l'article 5 du présent concours, ne sera pas acceptée. La candidature non conforme à l'article 4 (contenu message mail, texte non en pièce jointe, autorisation de concourir et l'autorisation parentale pour les candidats mineurs non transmises ou non signées) ne sera pas retenue. Le/la candidat proposant un texte illustré ou raturé ou manuscrit ou non conforme à l'article 3 (texte collectif ou ne respectant pas les contraintes d'écriture ou de mise en page ou faisant apparaître l'identité du/de la candidat) ne sera pas retenu. En cas de fraude ou de fausse déclaration, la candidature sera rejetée.

Le texte d'un candidat non retenu en fonction des conditions ci-dessus, ne sera pas soumis au jury.

Les candidats non retenus seront informés par mail après la clôture du concours.

Article 7 – Sélection des textes lauréats

Les textes recevables conformément à l'article 6 du présent règlement seront transmis au jury après le 29 février 2020 pour lecture.

Les textes seront lus par un jury composé

- *d'un écrivain, ou d'une personnalité gardoise du domaine de la thématique – Président du jury*
- *d'un libraire du département*
- *d'un bibliothécaire professionnel d'une bibliothèque/médiathèque du département,*
- *d'un professeur (documentaliste ou de français) de collège ou lycée*
- *d'agents de diverses directions du Département : de l'Education-Jeunesse-Culture-Sports, de la Communication, du Livre et de la Lecture, ...*

Mme Hélène MEUNIER, Conseillère Départementale déléguée à la Lecture Publique est Présidente d'honneur.

Le jury sélectionnera deux lauréats par catégorie.

Les délibérations du jury sont confidentielles. La décision du jury est sans appel.

Article 8 – Information des participants

Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site du Département (gard.fr) et sur le site de la Direction du Livre et de la Lecture (biblio.gard.fr).

Les lauréats seront informés courant mai 2020 à l'adresse mail ou au numéro de téléphone mentionnés dans le formulaire. Une invitation leur sera adressée par courrier.

Article 9 – Dotation du concours

Les lauréats par catégorie recevront :

- 1^{er} prix : 1 tablette numérique*
- 2^{ème} prix : 1 chèque culture*

L'ensemble des textes des 6 lauréats seront imprimés dans un recueil et accessibles en version ebook sur le site du Département du Gard et de la Direction du Livre et de la Lecture.

Tous/toutes les participants seront invités à la remise des prix, lors de laquelle sera lu tout ou partie des textes gagnants.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les textes envoyés ne seront pas restitués.

Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils/elles autorisent (ou les représentants légaux des candidats mineurs) le Département du Gard à publier, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du Grand Prix D'encre et de Gard, sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

L'autorisation est consentie au Département du Gard, organisateur de ce prix d'écriture, pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'auteur reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre.

Article 11 –Données personnelles des participants

Le Département du Gard, responsable de traitement, organise ce concours d'écriture dans l'intérêt légitime de promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification, et d'opposition ; droit d'effacement et de limitation au traitement.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail,) sont récoltées par le Département du Gard et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

Article 12 –Modifications du règlement

Le Département se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation de prix. Il se réserve aussi le droit d'annuler le concours.

Dans ce cas, une information serait publiée sur le site du Département, le site dédié serait fermé, les textes reçus renvoyés.